

# Décret n°87-43 du 30 janvier 1987 fixant le cahier des charges imposé au cessionnaire de la société Télévision française 1 en application de l'article 62 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 — CHAPITRE Ier : Règles générales.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

|                      |                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 31/01/1987                                                                                                                            |
| Juridiction / Nature | DECRET                                                                                                                                |
| NOR / Numéro         | CLR8798205D                                                                                                                           |
| URL Légifrance       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000700756">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000700756</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La société est tenue d'avertir les téléspectateurs sous une forme appropriée lorsqu'elle programme et diffuse des émissions pouvant heurter leur sensibilité, et notamment celle des enfants et des adolescents [...]

[...] La société doit veiller, dans ses émissions, au respect de la personne humaine et de sa dignité, au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection des enfants et des adolescents [...]

[...]son article 62 ; Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,[...]

## TEXTES VISÉS

---

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de la culture et de la communication, Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 62 ;  
Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

---

## RÉFÉRENCE

---

DECRET CLRX8798205D du 31 janvier 1987, « Décret n°87-43 du 30 janvier 1987 fixant le cahier des charges imposé au cessionnaire de la société Télévision française 1 en application de l'article 62 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 – CHAPITRE Ier : Règles générales. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000700756> (consulté le 31 août 2026).